

Révision: 2.0 Date: 03 Octobre 2016

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale	Gagekote #5 Part B
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	Résine / uretano Résine Rien d'autre que ce qui précède.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW Royaume-Uni
	Téléphone	+44 (0) 1256 462131
	Fax	+44 (0) 1256 471441
	Email (personne compétente)	mm.uk@vishaypg.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence Tél. d'urgence Langues parlées	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC (24 heures) Toutes les langues européennes officielles.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Contient:	Gagekote #5 Part B Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether et Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediy)], α -(2-oxiranylmethyl)- ω -(2-oxiranylmethoxy)-
	Pictogramme(s) de Danger	
	Mention(s) d'Avertissement	DANGER
	Mention(s) de Danger	H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	Conseil(s) de Prudence	P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P261: Éviter de respirer vapeurs. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 **Autres dangers** Rien de connu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 **Substances** Non applicable

3.2 **Mélanges**

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether	<60	28064-14-4	-	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H410
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-oxiranylmethyl)-ω-(2-oxiranylmethoxy)-	30 - 35	26142-30-3	-	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 **Description des premiers secours**

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé ou présente des signes de défaillance. Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec savon et de l'eau. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (ne pas avaler). NE PAS faire vomir. S'il y a vomissement, tourner le sujet sur le côté. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2 **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation oculaire. Peut provoquer une allergie cutanée.

- 4.3 **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 **Moyens d'extinction**
Moyens d'Extinction Appropriés Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.
Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
- 5.2 **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Ininflammable. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone
- 5.3 **Conseils aux pompiers** Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Les déversements importants: Evacuer la zone et garder le personnel à l'abri du vent. Seulement le personnel adéquatement formé et dûment protégées doit participer aux opérations de nettoyage
- 6.2 **Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
- 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Balayer ou ramasser la matière répandue et la déplacer dans un endroit sûr. Placer dans un conteneur pour élimination ou récupération. Permettre aux petits déversements de s'évaporer en fournissant une ventilation adéquate.
Les petits déversements:
Les déversements importants: Seulement le personnel adéquatement formé et dûment protégées doit participer aux opérations de nettoyage
- 6.4 **Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Protéger du rayonnement solaire direct.
- 7.2 **Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation.
Température de stockage Entreposer à la température ambiante.
Matières incompatibles Agents oxydants forts, Acides et Bases.
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Voir Rubrique: 1.2

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail Non fixé.

8.1.2 Valeur limite biologique Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs Non fixé.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI) maintenir une bonne hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. EN CAS d'exposition: Laver immédiatement à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains:
Porter des gants imperméables (NE374). Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374 Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Matériaux appropriés: Caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, Néoprène.

Protection de corps:
Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Dangers thermiques

Non applicable

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Colle thixotrope verte
Odeur	Légère
Seuil olfactif	Non fixé
pH	Non fixé

Révision: 2.0 Date: 03 Octobre 2016

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

Point de fusion/point de congélation	Non fixé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non fixé
Point d'éclair	>150 °C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'Evaporation (De l'eau = 1)	Non fixé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non fixé
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non fixé
Pression de vapeur	LT 1mm Hg
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	Non fixé
Solubilité(s)	Partiellement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non fixé
Température d'auto-inflammabilité	Non fixé
Température de décomposition	Non fixé
Viscosité	Colle thixotrope verte
Propriétés explosives	Non fixé
Propriétés comburantes	Non fixé

9.2 **Autres informations** Rien de connu

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Stable dans les conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
10.4	Conditions à éviter	Chaleur
10.5	Matières incompatibles	Agents oxydants forts, Acides et Bases.
10.6	Produit(s) de décomposition dangereux	Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	Informations sur les effets toxicologiques	
	Toxicité aiguë - Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	Toxicité aiguë - Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0 mg/l.
	Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Skin Irrit. 2; Provoque une irritation cutanée.
	Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:	Pas de données
	Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-oxiranylemethyl)-ω-(2-oxiranylemethoxy)-:	Pas de données
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Eye Irrit. 2; Provoque une irritation oculaire.
	Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:	Pas de données
	Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-oxiranylemethyl)-ω-(2-oxiranylemethoxy)-:	Pas de données
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Skin Sens. 1; Peut provoquer une allergie cutanée.
	Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:	Dermatite de contact allergique (Pontén, A et al, 1999)
	Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-oxiranylemethyl)-ω-(2-oxiranylemethoxy)-:	Dermatite de contact allergique (Haz-Map®)
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Révision: 2.0 Date: 03 Octobre 2016

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

Toxicité pour la reproduction	remplis. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Autres informations	Rien de connu

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Aquatic Chronic 2; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Estimation Mélange CL50 > 1 to ≤ 10 mg/l. (Poissons)
12.2 Persistance et dégradabilité	Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether: CE50 1.6 mg/l 48hr (Daphnia magna) (Wyness LE et al, 1993)
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Aucune information sur le mélange lui-même.
12.4 Mobilité dans le sol	Aucune information sur le mélange lui-même.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Le produit devrait être peu mobile dans le sol. Partiellement soluble dans l'eau.
12.6 Autres effets néfastes	Pas classé comme PBT ou vPvB. Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
13.2 Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1 Numéro ONU	UN 3082	UN 3082	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID (CONTAINS, Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID (CONTAINS, Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID (CONTAINS, Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Substance dangereuse pour l'environnement.	Classé comme Polluant Marin.	Substance dangereuse pour l'environnement.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable		

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1 Règlements de l'UE	
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Sans restriction

Révision: 2.0 Date: 03 Octobre 2016

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

15.1.2 Règlements nationaux

Aucun

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1 – 16

References:

l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether (N° CAS 28064-14-3), Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-oxiranylmethyl)-ω-(2-oxiranylmethoxy)- (N° CAS 26142-30-4) et Talc (N° CAS 14807-96-6).

<https://hazmap.nlm.nih.gov/>

Références bibliographiques:

1. Pontén, A. and Bruze, M. (1999), Occupational allergic contact dermatitis from epoxy resins based on bisphenol F. Contact Dermatitis, 41: 235. doi:10.1111/j.1600-0536.1999.tb06149.x
2. Wyness LE, Cheeman H, Lad DD and Baldwin MK (1993), EPIKOTE 862: Acute toxicity to *Oncorhynchus mykiss*, *Daphnia magna* and *Selenastrum capricornutum*; SBGR.92.237

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Skin Irrit 2; H315	Calcul du seuil
Eye Irrit 2; H319	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 2; H411	Calcul récapitulatif

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PBT: PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

IARC: Le Centre International de Recherche sur le Cancer

STEL: Limite d'exposition (15 min)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Classification des dangers / Code de classification:

Skin Irrit. 2; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2

Skin Sens. 1; La peau Sensibilisation, Catégorie 1

Eye Irrit. 2; L'oeil Irritation, Catégorie 2

Aquatic Chronic 2; Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.